

Monsieur Alain Berset
Chef du Département fédéral de
l'intérieur
Secrétariat général SG-DFI
Inselgasse 1
3003 Berne

Lausanne, le 3 avril 2020

Contact: Patrick Durisch Téléphone: +41 (0)21 620 03 06 e-Mail: patrick.durisch@publiceye.ch

Accès équitable aux technologies médicales COVID-19

Monsieur le Conseiller fédéral,

La priorité actuelle en Suisse est logiquement aux mesures visant à briser la transmission du coronavirus. Cependant, la question de l'accès en suffisance aux technologies médicales se pose déjà, par exemple pour les tests diagnostiques, et se posera de manière plus accrue encore lorsque les potentiels traitements en cours de tests seront commercialisés pour traiter des malades COVID-19. Dans un horizon plus lointain, assurer un accès équitable au(x) vaccin(s) sera également à l'ordre du jour.

Les [décisions de ce jour du Conseil fédéral](#) concernant l'approvisionnement en biens médicaux sont à saluer, mais elles ne suffiront pas. Ces nouvelles mesures permettront de mieux gérer et répartir les biens médicaux importants au niveau de la Confédération, mais elles se confronteront inévitablement aux capacités de production limitées en Suisse. Importer davantage pour dépasser ces limites sera loin d'être garanti, alors que la plupart des pays sont en concurrence pour les mêmes technologies médicales. L'ordonnance 2 COVID-19 modifiée n'offre pas davantage de leviers pour s'assurer de prix abordables pour ces biens. En outre, le Conseil fédéral aura-t-il véritablement les moyens d'obliger des fabricants privés à produire davantage de biens médicaux importants, comme des médicaments COVID-19, sans régler au préalable l'épineuse question des droits exclusifs ?

Public Eye a des solutions plus ambitieuses à proposer en vue d'un accès équitable et abordable à ces moyens de lutte contre la pandémie, en Suisse comme ailleurs, sachant que les capacités de production actuelles n'arriveront pas à couvrir l'ensemble des besoins dans le monde, du moins dans un premier temps. Pour cela, il convient d'agir sans tarder.

La Suisse doit soutenir un « pool » OMS des technologies Covid-19

La première solution, comme nous l'avons [communiqué le 27 mars](#) dernier, est de soutenir la demande du Costa Rica pour la création d'un « pool » international à l'OMS afin d'y mutualiser tous les droits, données, savoir-faire et autres procédés de fabrication concernant l'ensemble des technologies médicales liées au COVID-19 (équipements, tests diagnostiques, traitements, vaccins).

Basé sur le principe des licences volontaires, ce « pool » devrait être mis en place rapidement avec les différents acteurs concernés (Etats membres, industrie pharmaceutique, OMS) qui en détermineraient les modalités de fonctionnement précises. Il vise à répartir le plus équitablement possible la production de ces technologies dans le monde, en fonction des besoins de chaque pays et non d'intérêts privés ou nationaux, à un prix abordable pour tous.

Nous demandons à la Suisse de soutenir activement la mise en place d'un tel « pool » des technologies COVID-19. Outre l'OMS, la Suisse héberge de nombreux acteurs-clés, au sein de la Genève internationale ou ailleurs. Elle dispose ainsi d'atouts indéniables pour jouer un rôle mobilisateur sur le plan international en vue d'une mise en place rapide de ce mécanisme.

Utiliser la licence obligatoire au besoin en facilitant son octroi

Si ce « pool » volontaire devait ne pas voir le jour et que l'accès aux technologies COVID-19 brevetées s'avérait problématique en Suisse, en raison d'un approvisionnement insuffisant ou de prix excessifs, la Suisse devrait recourir aux instruments prévus par le droit national et international tels que les licences obligatoires, comme l'ont déjà fait ou l'envisagent d'autres pays de l'OCDE.

Il faudrait toutefois raccourcir le délai d'émission d'une licence obligatoire afin d'en faire un instrument réellement efficace en temps de crise. La Suisse pourrait s'inspirer de l'Allemagne, un pays disposant d'une procédure relativement similaire à la nôtre, qui vient [d'accorder une compétence supplémentaire à son Ministre de la Santé](#) afin que celui-ci puisse émettre directement – sans passer par un tribunal – des licences obligatoires gouvernementales tant que durera l'état d'urgence.

L'[avis juridique de janvier 2019](#) de l'experte et professeure en droit pharmaceutique Valérie Junod confirme que l'Etat est un possible requérant et titulaire de licences obligatoires dans l'intérêt public, notamment dans le cadre de « *situations d'urgence nationale, [...] d'extrême urgence ou en cas d'utilisation publique à des fins non commerciales* » (art. 40e al. 1 LBI). La Suisse est donc en mesure de prendre les mêmes dispositions que l'Allemagne sans que cela nécessite de changement législatif, par exemple par voie d'ordonnance du Conseil fédéral. **Nous demandons à la Suisse de prévoir les dispositions requises pour un octroi rapide de licences obligatoires, au cas où le recours à cet instrument légal s'avèrerait nécessaire pour garantir l'accès aux technologies COVID-19 brevetées.**

D'autres droits exclusifs que les brevets ainsi que des secrets industriels peuvent aussi s'avérer problématiques, comme [on a récemment pu le constater aux Pays-Bas avec le test diagnostique du bâlois Roche](#). D'autres facteurs encore sont à l'origine de possibles pénuries de médicaments de première nécessité tels que sédatifs ou anesthésiques, comme le craignent déjà les hôpitaux en Suisse. La licence obligatoire n'est pas utile dans ces circonstances, il faudra le cas échéant recourir à d'autres mécanismes. Un « pool » OMS où tous les droits et recettes de production sont volontairement partagés offrirait l'avantage indéniable d'un canal unique pour répondre à toutes ces questions.

Compte tenu de l'ampleur de la crise que nous traversons, les réponses doivent aller au-delà du « business as usual ». Aucun droit exclusif ni d'autres facteurs susceptibles de limiter une production à large échelle ne devrait être en travers du chemin.

La branche pharmaceutique répète à l'envi ne pas vouloir profiter indûment de la pandémie, mais leurs propositions à ce jour ne permettent ni d'envisager une production au-delà de leur capacité actuelle, ni de garantir réellement des prix abordables. Le mécanisme de répartition à l'échelle mondiale de technologies médicales aussi vitales doit être aux mains d'un organe public.

Public Eye compte sur votre leadership pour montrer la voie à l'international, en soutenant le « pool » OMS. Nous sommes à votre disposition pour un échange si vous le souhaitez.

Avec mes meilleures salutations,



Patrick Durisch
Expert politique santé

Cc : Nora Kronig Romero, Vice-directrice OFSP, responsable de la division Affaires internationales